

**APPROVISIONNEMENT ET SERVICES**

Ce sous-centre regroupe les activités reliées à la gestion des fournitures et autres services matériels requis.

**ACTIVITÉS**

- Achats et tenue des inventaires
- Distribution du matériel aux requérants
- Centre de reprographie (non réparti)
- Préparation et suivi des appels d'offre et d'adjudication des contrats
- Contrôle des stocks et des sorties de fournitures
- Réception des demandes d'achat et émission des commandes
- Réception et entreposage des marchandises
- Gestion des activités
- Secrétariat et soutien

**COÛTS**

**MAIN-D'OEUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Services achetés
- Fournitures et autres charges :
  - . honoraires professionnels
  - . frais de papeterie, d'impression et d'articles de bureau (1)
  - . frais de service téléphonique et télégraphique (incluant ligne sans frais, interurbains, pagette, t.a.s. et autres) (2) (seulement CJ)
  - . frais de service de poste et de messagerie (seulement CJ)
  - . frais de location d'équipement (3)
  - . frais de publication des appels d'offre
  - . frais de fonction du personnel affecté à ce sous-centre d'activités (déplacement, séjour, location et autres)
  - . fournitures et charges diverses

**Note :**

Les notes inscrites au c/a 7300 s'appliquent à ce s-c/a, le cas échéant.

CLSC - CH - CHSLD - CR - CJ

Mise en vigueur le :

Révisé le :

Volume

Chapitre

Page

96-04-01 CJ

01

04

01

04-04-01 CLSC - CH - CHSLD - CR

**APPROVISIONNEMENT ET SERVICES**

**PARTICULARITÉS APPLICABLES AUX CENTRES JEUNESSE (CJ)  
SEULEMENT**

- 1) *Tous les frais de papeterie même ceux reliés à l'informatique (centre d'activités 7340) sont imputés au présent s-c/a.*
- 2) *Tous les frais reliés au réseau téléphonique sont imputés au présent s-c/a sauf les frais de location des lignes d'accès numériques qui doivent être imputés au centre d'activités 7340.*
- 3) *Tous les frais de location d'équipement sont imputés au présent s-c/a sauf ceux reliés à l'informatique qui doivent être imputés au centre d'activités 7340.*
- 4) *Le ou les postes de téléphoniste-réceptionniste (renseignements généraux) du siège social doivent être imputés à 100 % dans ce sous-centre d'activités. De façon générale, il y a un poste par établissement. Les postes de messenger, de préposé à la reprographie, de préposé aux magasins ou magasinier sont également imputés au présent sous-centre d'activités.*

CLSC - CH - CHSLD - CR - CJ

Mise en vigueur le :

Révisé le :

Volume

Chapitre

Page

96-04-01 CJ

01

04

02

04-04-01 CLSC - CH - CHSLD - CR